



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement et aux Conseils d'écoles (La Haye et Amsterdam) – Année scolaire 2025-2026

Le Conseil d'établissement des établissements scolaires à l'étranger a, dans le cadre de ses attributions, compétence pour le premier et le second degré. En outre, un Conseil d'école est constitué pour l'école de La Haye et un autre pour l'école d'Amsterdam. Les Conseils d'école se réunissent avant le Conseil d'établissement et étudient les points les concernant.

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement et aux 2 Conseils d'école se tiendront **le vendredi 10 octobre 2025 (à La Haye de 8h30 à 12h30 à l'école primaire et à Amsterdam de 8h30 à 12h30 dans le bureau de la directrice).**

UN VOTE PAR PARENT ET PAR SCRUTIN

Attention, l'élection des représentants des parents au Conseil d'école est distincte et les parents ayant des enfants au niveau primaire participent donc à deux scrutins.

Rappel : les deux parents votent.

Constitution et dépôt des listes de candidature au Conseil d'établissement (5 sièges à pourvoir) :

Au maximum 10 candidats par liste, classés par ordre préférentiel de 1 à 10 (et qui correspondent aux 5 titulaires et 5 suppléants), et, au minimum 2 candidats, dont les déclarations de candidature (présentées ou non par des associations de parents) doivent être signées et déposées au secrétariat de direction, au plus tard dix jours avant la date de l'élection, soit **le lundi 29 septembre 2025 à minuit au plus tard.**

Attention, seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré sont recevables.

Constitution et dépôt des listes de candidature aux Conseils d'école :

Seuls les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire) sont autorisés à participer à l'élection du Conseil d'école.

- **Pour La Haye**, siègent au Conseil d'école, **15 parents dont au moins un par niveau d'enseignement** **Au maximum** 30 candidats par liste, classés par ordre préférentiel, de 1 à 30 (15 titulaires et 15 suppléants) et au minimum 2 candidats, dont les déclarations de candidature (présentées ou non par des associations de parents) doivent être signées et déposées au secrétariat de direction, au plus tard dix jours avant la date de l'élection, soit **lundi 29 septembre 2025 à minuit au plus tard.**
- **Pour Amsterdam**, siègent au Conseil d'école **autant de parents que de classes soit 8.** **Au maximum** 16 candidats par liste, classés par ordre préférentiel, de 1 à 16 (8 titulaires et 8 suppléants) et au minimum 2 candidats. (Mêmes modalités que ci-dessus)



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Calendrier des différentes opérations électorales :

- **Vendredi 19 septembre 2025** : Les listes électorales (de chacun des collèges) sont en consultation aux secrétariats de direction et primaire (La Haye et Amsterdam) de l'établissement
- **Lundi 29 septembre 2025 à minuit au plus tard** : Dépôt des listes de candidatures, des professions de foi.
- Affichage dans le hall de l'établissement des listes de candidats le **mardi 30 septembre 2025**.
- Envoi des informations concernant le vote électronique le **vendredi 3 octobre 2025** et mise en ligne sur le site Internet : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>
- **Du mercredi 8 octobre à 9h00 au vendredi 10 octobre 2025 à 12h30** : vote par correspondance
- **Vendredi 10 octobre 2025 de 8h30 à 12h30** : vote direct aux bureaux de vote.
- **Vendredi 10 octobre 2025 à partir de 13h30** : dépouillement en présence d'un représentant par liste déposée puis affichage des résultats dès la fin du scrutin.

L'attention des parents est attirée sur l'importance d'une participation aussi large que possible à ces élections de leurs représentants.

VOTE

1. Vote électronique

- **Un courriel vous sera envoyé le vendredi 3 octobre 2025** pour vous informer de la procédure du vote électronique. Le document sera également en ligne sur le site Internet : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>

2. Vote au lycée

- Vote direct sur place : le **vendredi 10 octobre 2025 de 8h30 à 12h30**. Un ordinateur de vote sera à la disposition des électeurs.

ATTENTION : Votre vote doit être effectué avant 12h30 le vendredi 10 octobre 2025

Associations de parents d'élèves représentées en 2024-2025 :

AIPL : <https://www.facebook.com/aipl.lfvvg.amsterdam/>

APE : <https://www.apelyceevangogh.nl/>